

UN RÉSEAU POUR LES MUSIQUES ACTUELLES EN SARTHE

POURQUOI ?

S'enracinant dans un **tissu associatif militant** (parfois depuis plus de 20 ans !) et s'appuyant sur **l'actualité de la création et des pratiques des jeunes musiciens**, le **milieu des musiques actuelles en Sarthe** a opéré depuis quelques années, un **tournant décisif**, à travers de nombreuses initiatives collectives :

- mise en place par *Tremôle d'une commission départementale musiques actuelles (CDMA)*,
- étude sur le développement des musiques actuelles au Mans et à Allonnes (décembre 2003),
- premières rencontres départementales musiques actuelles aux Saulnières (septembre 2004),
- création du Centre ressources infos pour le musique (CRIM) par *Bebop* (octobre 2004) et reconnaissance de celui-ci comme "centre ressources départemental musiques actuelles" par le Conseil Général (septembre 2005),
- création du collectif "10 de +" pour le développement des locaux de répétition (mars 2005),
- ouverture des 7 studios de répétition du Silo sur l'agglomération mancelle (novembre 2005),
- réunion des festivals sarthois (novembre 2005).

Parallèlement, suite aux premières rencontres départementales, la Commission départementale musiques actuelles a travaillé sur la mise en place de dispositifs de soutien sur l'accompagnement, la diffusion (festivals) et la répétition.

Il est aujourd'hui devenu nécessaire de **se doter d'un cadre légitime pour fédérer l'ensemble des acteurs sarthois des musiques actuelles** afin de poursuivre les réflexions des premières rencontres départementales et les travaux portés par la CDMA depuis 2 ans et demi.

Après six mois de préparation, les acteurs réunis en assemblée générale constitutive créent aujourd'hui officiellement une **association départementale pour le développement des musiques actuelles**, dont la démarche est fondée sur **l'échange des savoir-faire et des expériences**, la **mutualisation des moyens**, la **solidarité** et **l'action collective**.

Cette initiative s'inscrit également dans le cadre d'une **réflexion nationale sur les musiques actuelles**, portée par le Ministère de la Culture, pilotée par le Conseil Supérieur des musiques Actuelles et relayée par la Commission Régionale des Musiques Actuelles en Pays de la Loire.

AVEC QUI ?

Cette association est composée d'**acteurs oeuvrant dans les musiques actuelles** : organisateurs de concerts et de festivals (Teriaki, La Marmite, La Rue-Minante, Jazz en Saison, Chaitôrock, Bebop), lieux de diffusion (MJC Plaine du Ronceray), artistes et groupes musiques actuelles (Lola Baï, Charivari), structures de production (Syncope management, Free edge Conspiracy), structures de développement artistique (Syncope management, GRAMM / Elastique à musique), structures d'accompagnement des pratiques amateurs, d'enseignement et d'apprentissage (Elastique à musique, Abrazik), lieux de répétition (Le Silo), structures de formation et centre de ressources (CRIM /Bebop), médias associatifs et structures de promotion (Radio Alpa, Sarthe Connection, Ekzeko). Elle s'adresse à **toutes les esthétiques** composantes des musiques actuelles : rock, hip hop, électro, jazz, chanson, musiques traditionnelles et du monde, etc... Elle est **ouverte aux partenaires institutionnels** (collectivités, sociétés civiles, etc) développant des actions en faveur des musiques actuelles.

POUR QUOI FAIRE ?

- La contribution au **développement des musiques actuelles en Sarthe**, sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes :
 - o *soutien au développement des pratiques artistiques, qu'elles soient amateurs ou professionnelles (musiciens, groupes,...)*
 - o *support d'initiatives visant à développer la formation, la prévention, le conseil, la promotion, la pratique, et la diffusion dans le domaine des musiques actuelles pour élargir l'offre sur le territoire.*
- La **structuration** du milieu des musiques actuelles et la **mise en réseau** de ses acteurs,
- le **relais de l'évolution du secteur en Sarthe**, la sensibilisation, l'information et la représentation auprès des différents acteurs concernés par ce secteur,
- la **reconnaissance du rôle des musiques actuelles** dans l'aménagement culturel du territoire
- la **concertation avec les collectivités territoriales**,
- la **représentation au sein des différents dispositifs et réseaux régionaux et nationaux** des musiques actuelles.